

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTE 2025-008
Code matière : 3.5.9

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune de Vabres l'Abbaye

-0-0-0-0-0-

Arrondissement de
Millau

Canton de Saint-Affrique

Arrêté n° 2025-008 du 21/03/2025

Objet : Arrêté d'interdiction d'utiliser le stade municipal du 22/03/2025

Le maire de Vabres L'Abbaye-Aveyron,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1
et 2213-2,
Considérant la nécessité de préserver le bon état du terrain communal,

ARRÊTE

Article 1 : Compte tenu des conditions météorologiques, l'utilisation du stade communal est interdite le Samedi 22 Mars 2025.

Est donc concerné par le présent arrêté le match :

SPORT	CATÉGORIE	RENCONTRE	HEURE
FOOTBALL	U11	Plateau	9h00 – 18h00

Article 2 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise au District Aveyron Football, à la Ligue Midi-Pyrénées Football.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Vabres l'Abbaye, le 21 Mars 2025
Le Maire, Frédéric ARTIS

The image shows a blue ink signature of Frédéric Artis, the Mayor of Vabres l'Abbaye, written over a circular official seal. The seal features the text 'MAIRIE DE VABRES L'ABBAYE' at the top and '(AVEYRON)' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on a horse.